

Le maïs MON 818 ,génétiquement modifié , de Monsanto est interdit en France



En attendant le débat le 10 avril sur une proposition de loi qui interdirait la culture du maïs transgénique en France ,un arrêté publié au Journal officiel interdit la commercialisation, l'utilisation et la culture des variétés de semences de maïs issues de la lignée de maïs génétiquement modifié MON 818

Selon des données scientifiques fiables et des résultats récents de la recherche internationale, la mise en culture de variétés de semences de maïs MON 810 ,sans mesures de gestion adéquates, présenterait des risques graves pour l'environnement & un danger de propagation d'organismes nuisibles devenus résistants .

Le renouvellement d'autorisation du MON 810 est en cours d'examen par l'Union européenne, mais les Etats de l'U.E.peuvent interdire sur leur territoire national, un OGM autorisé par l'U.E.